



Collectif en environnement Mercier-Est

**Mémoire relatif à la
Consultation publique sur le traitement des matières
résiduelles organisée par
l'Office de consultation publique de Montréal**

Novembre 2011

1. Présentation du Collectif

Le *Collectif en environnement Mercier-Est (CEM-E)* est un regroupement de citoyennes et de citoyens qui œuvrent depuis plus de vingt ans à l'amélioration de la qualité de vie du quartier Mercier-Est. Bien que sa dénomination ait changé à quelques reprises au cours des années, le *CEM-E* s'est toujours intéressé activement aux questions relatives à l'environnement et à l'aménagement dans une perspective de développement durable.

Plus spécifiquement, depuis le début des années 90, le *CEM-E* est intervenu à maintes occasions lors de la présentation de projets d'implantation d'équipements de traitement de matières résiduelles dans l'est de l'île de Montréal.

2. Bref historique

L'est de l'île de Montréal est depuis longtemps l'endroit désigné par l'agglomération montréalaise pour des projets d'installations de traitement des matières résiduelles.

Dans un premier projet, la Ville de Montréal proposait d'enfouir les déchets dans la carrière Lafarge, à l'extrémité est du quartier Mercier-Est. Les résultats des consultations publiques menées par le Bureau de consultation publique de Montréal de même que la mobilisation du milieu ont mené à la mise en veilleuse du projet.

Quelques années plus tard, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles (RIGDIM), qui couvrait toute l'île à l'exception de Montréal et de Montréal-Nord, présentait un projet de construction d'un incinérateur de grande capacité pour éliminer les matières résiduelles à Montréal-Est. Le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), chargé des consultations, ainsi que le milieu politique n'ont pas retenu cette option en raison surtout des coûts et des contraintes liées à la rentabilité de cette infrastructure.

Considérant la technologie de l'époque, il serait intéressant de chiffrer la quantité de rejets atmosphériques qui n'a pas été ajoutée dans l'est de l'île, notamment les dioxines et les furannes. Selon Louis-Gilles Francoeur, dans le journal *Le Devoir*, du 18 mai 2008, «... les dioxines sont maintenant inscrites sur la liste des 12 substances les plus dangereuses de la planète dans un traité international voué à leur élimination totale ».

3. Caractéristiques de l'est de l'île de Montréal

3.1. Un territoire déjà hypothéqué

Le développement industriel a lourdement hypothéqué le territoire de l'est de l'île. En effet les industries pétrochimiques, en particulier les raffineries de pétrole (on en comptait au moins cinq jusqu'au début des années 80) et l'industrie lourde (*Noranda*, *Wolverine*, etc.) ont contribué à contaminer tant les sols que l'air et l'eau.

De plus, la présence du Port de Montréal, entre le pont Jacques-Cartier et l'est de l'île, a une incidence directe sur le niveau élevé des activités de camionnage, lesquelles contribuent à la détérioration de la qualité de vie des citoyens (bruit, pollution de l'air et dommages aux structures du cadre bâti par les vibrations du sol).

Ce niveau élevé de pollution et de contamination affecte la santé publique. L'incidence des maladies respiratoires parmi la population y est plus élevée que dans le reste de l'île, particulièrement chez les jeunes enfants. L'espérance de vie y est en général plus courte que dans la plupart des autres secteurs de l'île de Montréal.

Bien que certains efforts aient été déployés depuis quelques années pour décontaminer certaines zones (le quai 103 par exemple), le niveau de contamination de nombreux terrains y demeure nettement plus élevé que la moyenne.

3.2. Un territoire qui abrite déjà plusieurs entreprises de traitement de matières résiduelles

L'est de l'île de Montréal héberge à l'heure actuelle plusieurs installations de traitement des matières résiduelles. La carrière *Demix*, site choisi pour l'implantation des deux usines projetées, est déjà utilisée à des fins d'enfouissement des cendres provenant de l'incinération des boues de la Station d'épuration des eaux usées de toute l'île de Montréal. La compagnie *EBI*, à Montréal-Est, exploite un centre de tri, de récupération et de transfert d'une capacité de 1 000 000 de tonnes par an. Une autre compagnie, *AIM*, opère une installation de récupération et de recyclage de métaux. La compagnie *Leight Textile* fait la transformation du textile usé.

La liste évoquée ci-dessus n'est que fragmentaire. À celle-ci, il faudrait y ajouter les entreprises possédant des certificats d'autorisation et qui n'attendent que des conditions propices pour amorcer leur développement. Par exemple, la construction d'une usine de biométhanisation avait été annoncée en 2009 par la compagnie *RCI Technologie*, en partenariat avec Hydro-Québec, dans l'arrondissement Anjou. Ce projet semble toutefois avoir été abandonné pour l'instant, mais rien n'indique qu'il ne renaîtra pas de ses cendres dans un avenir prochain.

On retrouve également dans l'est de l'île plusieurs sites de traitement des sols et des sédiments lourdement contaminés comme celles de la compagnie *Solutions eau air sol (EAS) inc.*

4. Position du CEM-E relativement au projet actuel de l'agglomération

4.1. Pertinence du traitement et de la valorisation des matières résiduelles

Le *CEM-E* souscrit au principe qu'il faut traiter et valoriser les matières résiduelles au moyen d'usines de biométhanisation et de compostage des matières organiques. Ces modes de traitement permettront de détourner des sites d'enfouissement et de valoriser une part importante des matières résiduelles produites sur le territoire de l'agglomération.

4.2. Absence de réelle équité territoriale par rapport aux autres secteurs géographiques

Dans son Plan directeur de gestion des matières résiduelles, l'agglomération de Montréal soutient vouloir appliquer le principe d'équité territoriale. Bien que des efforts semblent avoir été consentis en vue d'atteindre cet objectif, le *CEM-E* estime que, pour l'essentiel, ce principe n'est pas respecté et qu'au contraire, on est en train de créer un « pôle environnemental » dans le secteur est, c'est-à-dire une concentration d'installations de traitement de matières résiduelles.

Plusieurs éléments en ce sens ont d'ailleurs été évoqués par M. Lachance - directeur associé au service de l'environnement, à la Direction de l'environnement et du développement durable de la Ville de Montréal - lors de la présentation du 7 novembre dernier à Montréal-Est. Celui-ci a clairement mentionné l'intention de créer un « pôle environnemental » dans l'est de l'île. De plus, il a souligné que la répartition géographique des nouvelles installations ne tenait pas compte des installations publiques et privées déjà présentes et que, à sa connaissance, il n'existait pas de registre exhaustif de ces installations.

Dans ce contexte, comment peut-on déclarer que le principe d'équité territoriale est respecté?

4.3. Acceptabilité sociale

Les deux usines prévues dans l'est seront implantées dans un territoire exposé à de multiples sources de pollution et de nuisances. Bien que la Ville de Montréal soutienne que les impacts de ces installations sur le milieu environnant seront nuls ou, au pire, négligeables, il y a tout lieu de croire qu'ils en augmenteront la charge polluante.

En outre, cet ajout d'infrastructures de matières résiduelles ne peut que confirmer et accentuer la vocation industrielle lourde de ce secteur de l'île. Ce choix compromet également les efforts soutenus de la communauté en vue de promouvoir un développement plus respectueux de la qualité de vie de la population résidente. D'ailleurs, le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) mentionne l'importance de revaloriser les territoires dégradés.

4.4. Les questionnements

Sur plusieurs points, le projet de traitement des matières résiduelles suscite des questionnements pour l'est de l'île de Montréal, autant pour ce qu'il énonce clairement que pour ce qu'il passe sous silence. De même, certaines des réponses données lors de la séance d'information du 7 novembre n'ont pas été de nature à rassurer le CEM-E.

a) Nécessité de démarrer l'usine de l'est avant celle du sud-ouest

Deux arguments ont été évoqués pour justifier ce choix. Le premier concerne la propriété des terrains et le second la nécessité de décontaminer celui de l'arrondissement Lasalle. Ces contraintes occasionneraient, selon l'agglomération de Montréal, des coûts et des délais additionnels pour la construction de l'installation.

Sur la question du financement, il peut être justifié, dans une perspective de développement durable qu'un projet coûte plus cher si cette augmentation de coûts permet d'éviter le non-respect de l'équité sociale. Car développement durable et équité sociale sont indissociables. Nous croyons que, dans la mesure où il y a une volonté politique de procéder, l'achat du terrain de l'arrondissement Lasalle et sa décontamination pourraient se faire rapidement sans compromettre la réussite du projet et son financement.

D'ailleurs, les normes régissant la décontamination d'un terrain destiné à un usage industriel sont moindres que celles utilisées pour un usage résidentiel.

On revient donc à cette question : dans quelle mesure l'agglomération de Montréal a-t-elle tenu compte de l'équité territoriale et de l'équité sociale dans sa prise de décision?

b) Nécessité que l'usine-pilote de prétraitement soit installée à proximité de celle de biométhanisation

Cet argument a été évoqué lors de la séance d'information du 7 novembre. Or, le lien entre les deux usines n'a pas été clairement démontré.

Au contraire, le centre de prétraitement a comme objectif d'évaluer à partir des ordures ménagères restantes, **après le tri à la source**, le potentiel de valorisation des matières organiques, recyclables et combustibles que contiennent ces ordures. Donc, dans la perspective d'une participation citoyenne au tri à la source, peu de matières organiques devraient être acheminées aux usines de biométhanisation.

De plus, étant donné que l'usine de prétraitement desservira l'ensemble de l'île de Montréal, sa localisation dans l'est de l'île, loin du centre, entraînera une augmentation du camionnage.

c) La croissance des installations projetées : une réelle possibilité

M. Lachance a assuré que les installations prévues dans l'est ne pourraient augmenter leur capacité de traitement. En appui à cette affirmation, il montrait une vue aérienne de la carrière Demix qui, effectivement, semble indiquer une capacité de croissance limitée.

Le *CEM-E* ne partage pas cet avis. Premièrement, aux dires de M. Lachance lui-même, le terrain occupé actuellement par le SPVM pourrait être disponible pour un autre usage, possiblement en vue de l'agrandissement de l'usine de biométhanisation. Quant à l'usine de prétraitement, plusieurs terrains adjacents à la carrière Demix pourraient être disponibles. Pourquoi donc, contre toute logique, l'agglomération de Montréal construirait-elle une nouvelle infrastructure ailleurs sur son territoire alors que l'est de l'île dispose de tout l'espace requis pour la création d'un pôle environnemental de traitement des déchets. Rappelons que l'usine de prétraitement, prévue dans une deuxième phase, devrait être de dix à quinze fois plus imposante que l'usine-pilote.

En résumé, l'est de Montréal offre toutes les possibilités de croissance pour le traitement des matières résiduelles. De la même façon que le centre de transbordement d'EBI est passé de 250 000 tonnes à 1 000 000 tonnes, nous n'avons aucune garantie que les installations prévues dans l'est ne verront pas leur capacité augmenter.

d) Le choix des technologies

Nous ne savons rien des technologies qui seront utilisées pour la réalisation de ces installations. On nous assure qu'elles seront éprouvées et sécuritaires. Ce genre d'engagements a été maintes fois rompu dans le passé dans le cas de nombreux projets et souvent, pour des motifs de rentabilité.

Le *CEM-E* se refuse à signer un chèque en blanc. À ce stade-ci du projet, il serait étonnant que les choix n'aient pas déjà été faits. Quoi qu'il en soit, la population devrait pouvoir être informée sur les choix technologiques et les critères de sélection. Cette absence d'informations, pourtant essentielles, nous apparaît inacceptable.

e) Le problème de la gestion

La gestion des infrastructures de traitement des matières résiduelles constitue un des aspects majeurs de ce projet. Pourtant cette question n'est pas soumise à la consultation publique. Dans plusieurs pays, le contrôle de la gestion a complètement échappé au pouvoir public, parfois au détriment des intérêts de la population.

f) La création d'un « pôle environnemental » dans l'est de l'île de Montréal

Comme indiqué plus haut, la création d'un « pôle environnemental » dans l'est de l'île de Montréal a été clairement mentionnée lors de la séance d'information du 7 novembre dernier. Ce qu'il faut comprendre, c'est que ce pôle existe déjà et que le plan de l'agglomération sur les matières résiduelles ne fait que le consolider.

En effet, nous avons déjà dans l'est l'usine d'épuration de Rivière-des-Prairies qui traite l'eau de toute l'île de Montréal. Les boues résultant de ses activités sont enfouies dans la carrière *Demix*. L'usine de transbordement d'*EBI*, d'une capacité de 1 000 000 tonnes, constitue une pièce maîtresse dans la stratégie municipale. On projette d'y ajouter une usine de biométhanisation et, en plus, une usine-pilote de prétraitement. Et on ne parle ici que des installations confirmées.

Le Plan 2008-2012 de l'agglomération portant sur les matières résiduelles mentionnait qu'il n'existait que deux endroits sur l'île où on pouvait enfouir les résidus ultimes, soit les carrières *Lafarge* et *Demix*. Les promoteurs ont affirmé lors de la séance d'information que la carrière *Demix* n'était pas envisagée. Pour toute réponse, ils mentionnent que ces résidus seront enfouis à l'extérieur de l'île. Cette décision ne va-t-elle pas à l'encontre du principe d'autonomie régionale, à savoir que les déchets doivent être traités dans la région où ils sont produits. Devant cette ambiguïté, il y a tout lieu de s'interroger sur les intentions réelles de l'agglomération de Montréal.

Nous faisons face à un autre problème. Les matières résiduelles en provenance des I.C.I. devront éventuellement être traitées. Est-il possible que des installations privées de biométhanisation voient le jour à proximité de celle prévue par l'agglomération? Peut-on penser que celles-ci pourraient même traiter des matières résiduelles destinées initialement à l'arrondissement de Lasalle?

Autant de questions qui appellent des réponses.

5. Les recommandations du CEM-E

Seule la volonté fermement exprimée de plusieurs groupes de pression, dont le *CEM-E*, a contraint l'agglomération de Montréal à organiser une consultation publique sur la question du plan de traitement des matières résiduelles. Cette consultation doit permettre de se positionner sur l'ensemble de la problématique et non seulement sur des points accessoires.

Nous ne devons pas utiliser le prétexte des échéanciers pour justifier l'absence d'un réel débat de fond sur le projet présenté par l'agglomération.

En conséquence, le *CEM-E* estime que :

- les autorités municipales **doivent divulguer** l'ensemble des informations concernant les technologies utilisées, le type de gestion prévu, les impacts des installations projetées ainsi que les mesures de mitigation qui seront mises en oeuvre. Les principes du développement durable ne doivent pas seulement porter sur la finalité de ce projet, mais aussi sur sa mise en oeuvre ainsi que sur la localisation des différentes installations;
- la première usine de biométhanisation à entrer en activité ne doit pas être celle de Montréal-Est, malgré les contraintes évoquées par l'agglomération;
- l'implantation de l'usine de prétraitement doit se faire sur un site plus central sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

- un moratoire sur l'implantation de l'usine de biométhanisation à Montréal-Est doit être décrété, et ce, jusqu'à ce que l'équité territoriale et l'acceptabilité sociale du projet aient été clairement démontrées. Cela implique qu'un inventaire complet de toutes les installations, publiques et privées, oeuvrant dans le domaine de la valorisation des matières résiduelles soit rendu public. De plus des études exhaustives sur les niveaux de contamination des sols, de l'air et de l'eau doivent être réalisées dans l'ensemble des zones industrielles de l'agglomération montréalaise.

6. Conclusion

L'extrait ci-dessous est tiré du mémoire « ÉQUITÉ TERRITORIALE ET GESTION DURABLE DES DÉCHETS URBAINS : LE CAS DE L'AGGLOMÉRATION DE TOURS » par Laurence Rocher, doctorante en aménagement et urbanisme et José Serrano, maître de conférence en aménagement et urbanisme à l'UMR Citeres, Université de Tours, France. Il porte sur la manière d'appréhender les principes d'équité et de solidarité inhérents au développement durable dès lors qu'il est question de la gestion des externalités urbaines.

*« Longtemps utilisés comme des espaces de relégation d'activités non désirables en milieu dense (industries polluantes, stockage des déchets, épandage des boues...), les espaces périurbains sont aujourd'hui choisis comme espaces de résidence et de loisirs, et deviennent ainsi l'objet d'attentes et de fonctions contradictoires. Or, la revendication d'une qualité de vie optimale dans les espaces périurbains fait craindre le rejet encore plus loin des activités non désirées, notamment les installations de traitement de déchets, d'épuration des eaux et d'épandage des boues. Derrière cette situation se dessine le risque d'un report des nuisances vers les zones et les acteurs les plus faibles politiquement, économiquement et socialement, et ainsi le risque évoqué par J. Theys (2002) **de voir marginaliser un enjeu central du développement durable, le cumul des inégalités sociales et des inégalités écologiques** ».*

Cet extrait s'applique parfaitement à la situation vécue dans l'est de l'île de Montréal où, encore une fois, la population doit consentir à assumer la majeure partie des inconvénients liés au traitement des matières résiduelles. Nous souhaitons vivement que le milieu, les élus, les différents regroupements de l'est disent un NON massif à cette nouvelle tentative de perpétuer la vision que notre région est « la poubelle de l'île de Montréal ».